

Objectifs et modalités d'intervention du 11^{ème} Programme de l'Agence de l'eau RMC pour l'atteinte de l'équilibre quantitatif des milieux

Journée ARRAA du 07/12/18



Les grands enjeux du 11^e programme Sauvons l'eau

- **AMÉLIORER L'ÉTAT DE NOS EAUX**, par la mise en œuvre des SDAGE et programmes de mesures
- **ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**
40 % du montant total des aides pour adapter les territoires aux changements climatiques
- **AIDER LES COLLECTIVITES**, notamment les plus fragiles, à investir au bon niveau en matière d'eau potable et d'assainissement



Un budget pour 2019-2024

- **2,64 Milliards d'euros** (440 Millions € par an)
- **Investis sur 6 ans** pour le quart sud-est de la France et la Corse
- **Au bénéfice des maîtres d'ouvrage** (collectivités, industriels, agriculteurs, associations) **qui agissent pour l'eau**

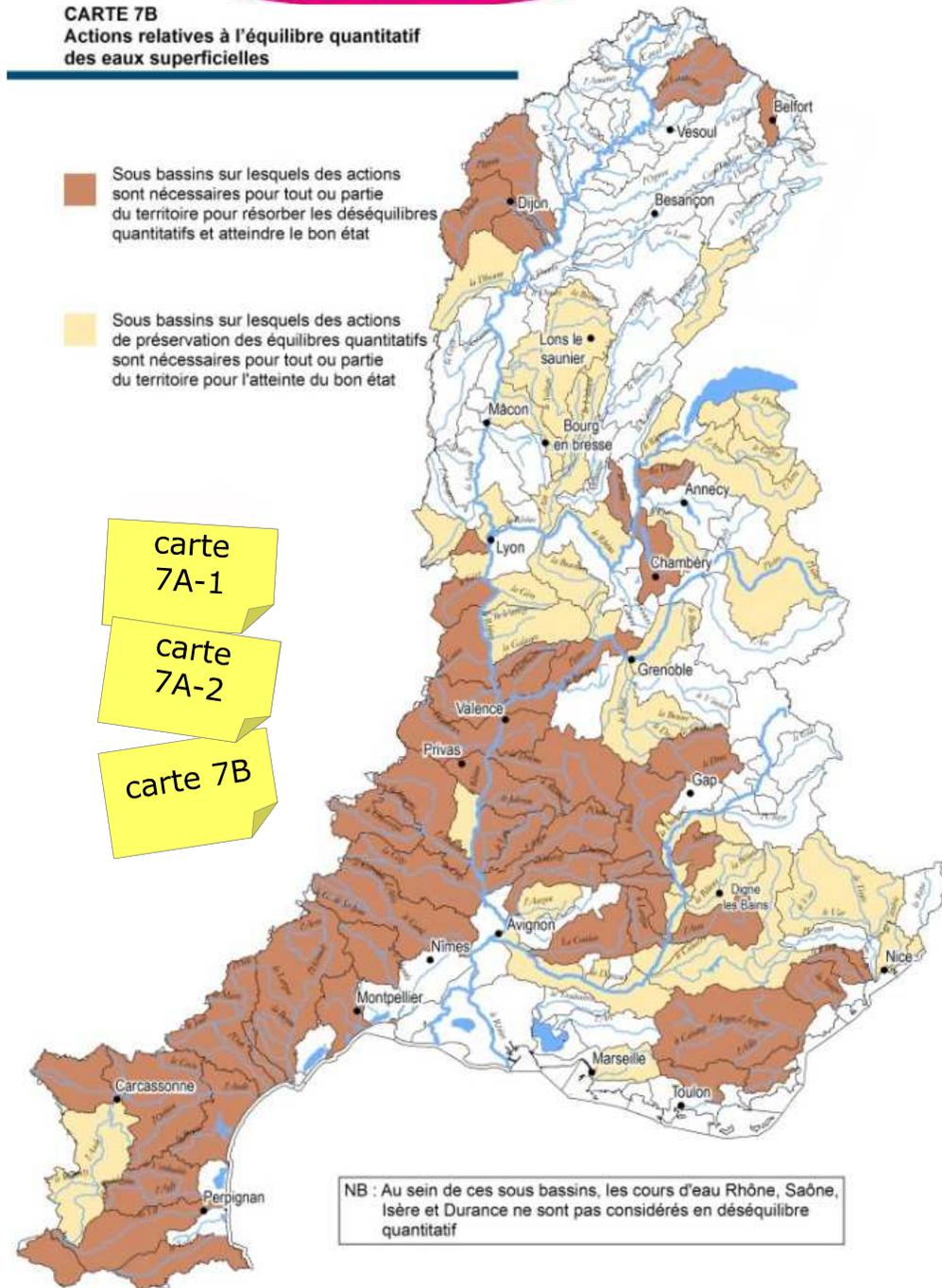


ZOOM

Objectif : Atteindre l'équilibre quantitatif des milieux

- Des interventions recentrées sur les secteurs prioritaires identifiés dans le SDAGE (en déséquilibre ou équilibre fragile)

CARTE 7B
Actions relatives à l'équilibre quantitatif des eaux superficielles



carte 7A-1
carte 7A-2
carte 7B



Objectif : Atteindre l'équilibre quantitatif des milieux

- Des interventions contribuant à la mise en œuvre du SDAGE et de son Programme de mesures :
 - Visant 100% de PGRE adoptés sur les territoires le nécessitant
 - Donnant la priorité aux économies d'eau
 - Accompagnant les ressources de substitution si nécessaire, dans le cadre de PGRE adoptés (projets de territoire)



Objectif : Atteindre l'équilibre quantitatif des milieux

- Des interventions dans la continuité du 10^{ème} Programme d'intervention, avec toutefois quelques différences :
 - L'importance affirmée du PGRE **adopté**
 - Des taux d'aide différenciés suivant les usages, au regard du critère coût/efficacité

Modalités d'intervention

1/ Organiser et gérer le partage de l'eau

- Etudes stratégiques, dont études volumes prélevables
- Elaboration et suivi des PGRE
- Animation des instances de gestion et de concertation, démarches participatives et actions de communication
- Mise en place des OUGC (3 premières années)
- Dispositifs de mesures (prélèvements, ressource)

Taux d'aide jusqu'à 70%

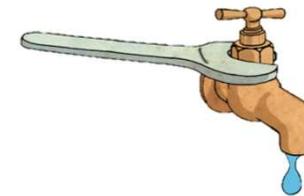




Modalités d'intervention

2/ Limiter les prélèvements et économiser l'eau

- Actions de réduction des pertes en eau et mise en œuvre de technologies économes en eau
Par exemple, travaux de réparation de fuites sur tronçons de réseaux prioritaires, changements de process industriels, passage de l'irrigation gravitaire au sous-pression...
- Réutilisation des eaux usées traitées et recyclage des eaux pluviales
- Effacement de retenues identifiées par un PGRE adopté et mise en œuvre des débits réservés au-delà des obligations réglementaires
- Etudes préalables aux travaux d'économies d'eau
- Expérimentations agricoles



Taux d'aide :

- Usage AEP jusqu'à 50%
- Autres usages jusqu'à 70% dans le respect de l'encadrement européen des aides



Modalités d'intervention

3/ Mobiliser des ressources de substitution aux prélèvements actuels

- Etudes et travaux de création de stockage superficiel ou souterrain
- Etudes et travaux de création de transferts d'eau

Taux d'aide :

- Usage AEP jusqu'à 50%
- Autres usages jusqu'à 70% dans le respect de l'encadrement européen des aides

Conditions d'intervention :

Projet défini dans le cadre d'un **PGRE adopté** comme **nécessaire** à l'atteinte de l'équilibre quantitatif, au regard des opérations d'**économies d'eau** réalisables.

Si projet > 1M€, analyses économiques nécessaires (coûts-bénéfices, récupération des coûts)

Coût plafond de 4,5€/m³ substitué pour transferts et stockages > 50 000 m³

Conditionnement du solde de l'aide à la fourniture d'actes administratifs justifiant la diminution ou l'abandon du prélèvement initial.



Accompagner l'adaptation des territoires face au changement climatique

- **Agir à la hauteur du changement climatique**

- Actions permettant un effort supplémentaire :

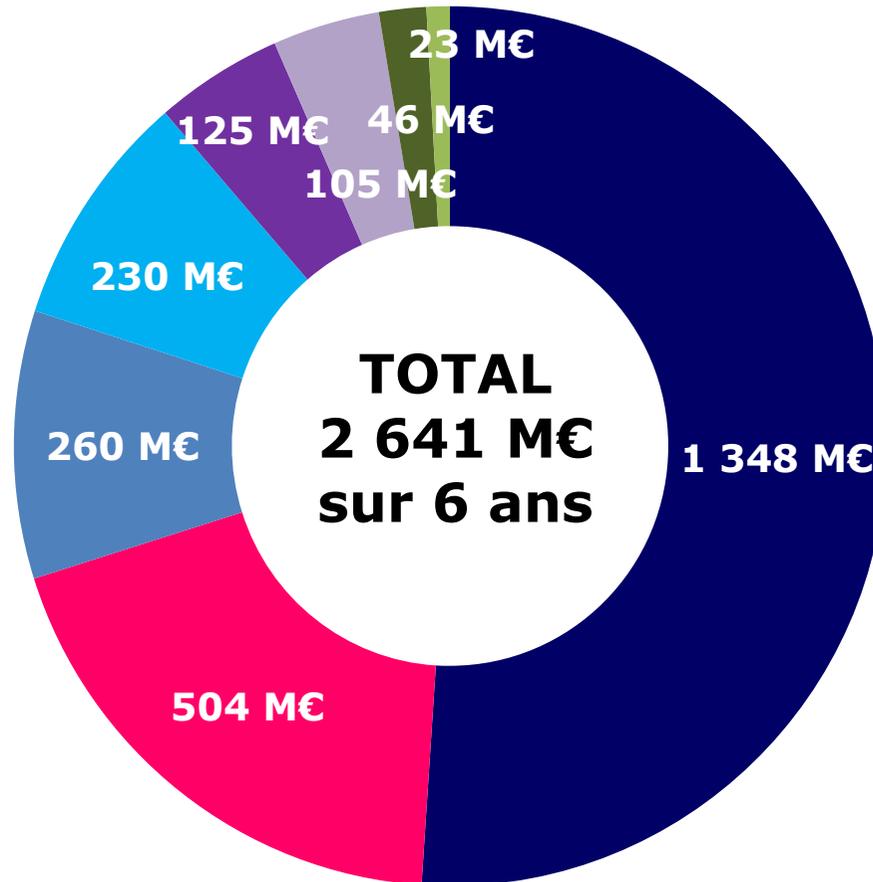
- Économies d'eau avec forte réduction des volumes bruts prélevés
- Pratiques agricoles pour maintenir ou augmenter la réserve utile des sols
- Autre ?

➔ **Via appel à projets**

- Etudes de caractérisation des vulnérabilités des territoires au changement climatique – **taux d'aide max : 50%**



Le budget par domaine d'intervention



■ 1 348 M€

Gérer durablement les services d'eau et d'assainissement et lutter contre la pollution domestique (dont le pluvial)

■ 504 M€

Restaurer les rivières, les zones humides et les habitats marins et préserver la biodiversité

■ 260 M€

Economiser et partager l'eau

■ 230 M€

Lutter contre les pollutions agricoles et préserver les ressources pour l'eau potable (captages)

■ 125 M€

Lutter contre les pollutions industrielles

■ 105 M€

Améliorer la connaissance et la surveillance

■ 46 M€

Renforcer la gouvernance, l'animation et la communication

■ 23 M€

Agir à l'international

En complément :

- Dépenses de fonctionnement : 262,3 M€
- Contributions aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité : 426 M€
- Restes à payer 9^e et 10^e Programmes : 819,5 M€





Merci de votre attention !